



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2011 ¹	Taux d'imposition de 2011 ²	Taux d'imposition plafonné pour 2012 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2012 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵	Pour information : Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants ³
8 835 203	28,96	>>>	9 021 000	2 612 482	

I-2 - RESSOURCES TH & IFA TAUX CONSTANTS :

Bases d'imposition effectives 2011 ¹	Taux d'imposition de 2011	Taux moyens pondérés des communes membres ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2012 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
46 632 112	7,85		47 988 000	3 767 058
36 497 083	2,60		37 683 000	979 758
149 305	15,43		148 700	22 944

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2012

9 569 398	-	153 988	-	46 506	-	301 940	-	912 473	-	204 922	-	211 724
Produit nécessaire à l'équilibre du budget		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB ⁴		Produit global des IFER ⁵		Produit de la CVAE ⁶		DCRTP ⁷		TASCOM ⁸
	+	355 603	+		=	2 612 482	+	4 769 760				
		Versement GIR ⁷		Prélèvement GIR ⁷		Produit attendu de la fiscalité professionnelle unique		Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)				

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE) ⁹

Produit attendu des taxes d'habitation et foncières	4 769 760	=	1,000000	Produit de CFE unique (col.4 x col.13)	Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée
	4769760				
	Produit de référence des taxes d'habitation et foncières				
Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) ⁶		Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) ⁸		Produit correspondant (col.4 x col.9) ¹⁰	
		7,85		3 767 058	
		2,60		979 758	
		15,43		22 944	
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières		Taux d'imposition		Produit de CFE unique (col.4 x col.13)	
		Taxe foncière (bâti)		Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée	
		Taxe foncière (non bâti)			
		Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)			
				2 612 482	

A. 05007 GAP CEDEX
 Le Directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 YVES FAUQUEUR
 le 14 MARS 2012

Le préfet,

A. BRIANCON
 Le président

le 13 AVR. 2012



ALAIN FARDELLA

MINISTRE DU BUDGET
 DES COMPTES PUBLICS
 ET DE LA REFORME DE L'ETAT



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES⁽²⁾

Taxe d'habitation :	70 287
Taxe foncière (bâti) :	2 308
Taxe foncière (non bâti) :	48 018
Taxe professionnelle / CEE :	33 375
a. Dotation unique spécifique (TP)	
b. Réduction des bases des créations d'établissements	
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Exonération spécifique et abattement de 25% en Corse	

2a. BASES NON TAXEES⁽³⁾

Basés exonérés par le conseil de l'EPCI	
Cotisation foncière des entreprises	
Basés exonérés par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	241 434
Basés exonérés par la loi au titre des terres agricoles	24 415

2c. PRODUIT DES IFR⁽⁵⁾

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	18 162
Transformateurs	195 000
Stations radioélectriques	88 778
Gaz - stockage, transport...	98

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information) ⁽⁴⁾

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	460 736
--	----------------

2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS⁽⁶⁾

CVAE : part dégréevée	440 082
CVAE : part relative aux exonérations compensées	11 655
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	98

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES⁽⁷⁾

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun ¹⁵	Taux maximum dérogatoire ¹⁶	Taux maximum avec rattrapage ¹⁷	Taux maximum 75% ¹⁸	Taux maximum avec capitalisation ¹⁹	Taux maximum avec majoration spéciale ²⁰
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	28,92	28,96		17,98	29,12	
EPCI à fiscalité professionnelle unique en régime de croisière						
Coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres :						
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation ²¹	Coefficients de variation des taxes foncières et d'habitation ²²		EPCI en régime de croisière		Taux maximum de la majoration spéciale :	
0,999061	0,998487		Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre ²³		national	
			Plafonnement du taux de CFE		Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2011 ; de l'EPCI	
			Taux moyen communal 2011 (niveau national) ²⁴		Taux maximum de la majoration spéciale :	
			Taux plafond pour 2012 ²⁵		national	
			25,42		Taux maximum de la majoration spéciale :	
			50,84		national	